RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 03543
Numéro SIREN : 751 625 450
Nom ou dénomination : ABJM-SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2014 sous le numéro de dépôt 28151

ABjm-SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 174 Grande Rue – 92310 Sèvres
751 625 450 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1ER SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le premier septembre, à Sèvres,

Jean-Marc BAYLET,
demeurant 174 Grande Rue – 92310 Sèvres,

Associé unique de la Société ABjm-SERVICES (« la Société), société par actions simplifiée au capital de 500 €, dont le siège social est situé 174 Grande Rue – 92310 Sèvres, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 751 625 450,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Jean-Marc BAYLET, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 mars 2014.

II. A PRIS LES PRESENTES DECISIONS, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014.
- Décision à prendre en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce – dissolution anticipée ou non de la Société.
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités

.....

TROISIEME DECISION
Capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social

L'associé unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

JOB

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°28151 en date du 04/09/2014

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;

- que la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant le 31 mars 2017.

QUATRIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

.....

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Marc BAYLET
Président